

**DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE- 2<sup>e</sup> PARTIE****PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)  
À LA RÉDEMPTION****MÉMOIRE**

M. le Président

Nous, les élus de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc, sommes en désaccord avec ce projet, projet qui porte atteinte à la sécurité, à la tranquillité de nos citoyens ainsi qu'à leur qualité de vie.

Le transport des matières résiduelles va se faire à partir de la route 132 en suivant la route Massé, la dite route Massé passant au centre de notre village jusqu'à La Rédemption.

Le projet stipule le passage de vingt-quatre (24) camions par jour de plus qu'à l'habitude et non de douze (12) aller et retour comme M. Moreau a mentionné. Ce nombre de camions est erroné car il faut en compter davantage : tous les contracteurs en rénovation et démolition, les industries, les particuliers et les camions qui transportent le granulaire pour recouvrir les déchets du site d'enfouissement.

Le litige est que la route n'est pas appropriée pour un transport de cette envergure. Les dits véhicules devront circuler dans la zone urbaine où sont situés les services tels que l'école primaire, la caisse populaire, le bureau municipal, le bureau de poste, l'église et les résidences.

Les résidences sont situées à environ quinze (15) pieds de la route et pour accroître le danger, la route à un relief cahoteux important et rapproché dont deux points morts non visibles qui s'avèrent un réel danger pour la sécurité de nos citoyens. D'ailleurs, il y a eu dans le passé deux décès et plusieurs accidents aux endroits mentionnés.

Le représentant du Ministère des Transports qui était présent lors de la première partie des audiences, mentionnait que la route était en ligne droite, mais par contre il ne vit pas dans notre village pour voir les réels dangers auxquels nos citoyens sont exposés.

Les résidents de Ste-Jeanne d'Arc ont droit à la sécurité et à la tranquillité dans leur village. De plus, nos résidences vont perdre de leur valeur marchande et seront difficilement revendables. Le tracé du projet va contribuer peu à peu à l'exode des citoyens et nuire au développement de notre communauté.

Le tracé projeté, soit la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc, qui rejoint la route 132 à la municipalité de La Rédemption, doit être déplacé sur une autre route tel que demandé lors d'une rencontre avec la régie et le conseil municipal qui s'est tenu le 6 décembre 2006. Suite à cette rencontre, la régie a ignoré notre requête.

Solution envisageable : emprunter la route des Paradis à partir de la route 132 et suivre cette route jusqu'au territoire de la municipalité de La Rédemption.

Nous appréhendons les réels problèmes auxquels nous serons confrontés et ce , pendant les 25 ans de durée de vie de ce site (où plutôt de cette bombe à retardement) qui risque de contaminer la nappe phréatique et notre rivière à saumon. La rivière Métis qui est utilisée à des fins d'activités de canotage, de baignade, de pêche sportive au saumon, passe sur notre territoire et fait partie de notre patrimoine.

Il en coûtera beaucoup plus cher à réparer un désastre dans l'avenir qu'il peut nous en coûter de bien régler immédiatement le problème; ce problème (méga site d'enfouissement) qui n'a même pas fait l'objet d'un référendum auprès de la population immédiate et environnante. D'ailleurs, nous sommes directement concernés par le projet du LET.

Les initiateurs de ce projet ont manqué de respect et de transparence envers notre population. Il aurait dû avoir consultation avant d'aller de l'avant avec ce projet.

M. le président, il doit avoir une enquête auprès du conseil municipal de La Rédemption qui était en place avant et après l'élection municipale de l'année 2005 et surtout auprès de la population. La transparence des élus est une obligation envers leur population, il ne doit pas avoir d'intérêts privés pour personne.

Ces produits toxiques qu'on veut enterrer sous nos pieds fera crever notre terre à petit feu. Personne ne possède de certificat de garantie! Un jour ou l'autre, l'eau véhiculera, contre sa volonté, les eaux de lixiviation du LET. Notre terre vit, se nourrit, s'abreuve, mais elle n'a pas les moyens de se défendre des agressions de l'humanité. Il faut prendre immédiatement le virage vert dès maintenant.

Solution envisageable : Opter pour un incinérateur haute température à récupération des émissions polluantes et du même coup, récupérer l'énergie pour du chauffage ou de l'électricité.

M. le Président, j'ai en main un projet d'incinérateur haute température de 3000 degrés Fahrenheit et sans aucune pollution atmosphérique. Ce projet est très rentable et source de plusieurs emplois. Le projet actuel est confidentiel mais avec l'accord des

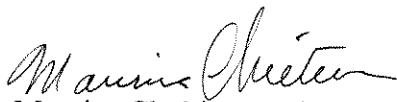
promoteurs, je pourrais vous faire parvenir leurs coordonnées. C'est la solution au méga site d'enfouissement, le LET, qui est une source de pollution pour des années à venir.

Lors de la première partie des audiences, j'ai été déçu du déroulement de l'audience. Les promoteurs ainsi que les représentants des divers paliers du gouvernement n'ont pas répondu clairement aux questions des intervenants et ces derniers n'ont eu que des réponses ambiguës ou aucune réponse à leurs questions.

C'est un manque de respect et une atteinte à l'intelligence que les gens ont ressentis pendant cette première partie des audiences.

Une résolution de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc contre le trajet projeté (route Massé) pour le transport des matières résiduelles ainsi qu'une pétition signée des résidents demeurant le long de cette route sont incluses avec ce mémoire.

M. le Président, nous vous prions de donner les bonnes recommandations au conseil des ministres pour ne pas laisser à nos futures générations un héritage néfaste pour l'environnement.



Maurice Chrétien, Maire

Et les conseillers

Représentants de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc

205 rue Principale, C.P. 40

Ste-Jeanne d'Arc, Qc

G0J 2T0

Le 24 septembre 2007

---

**EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-JEANNE D'ARC**

**À une assemblée régulière du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc**

**Tenue le 6 septembre 2007 et à laquelle étaient présents :  
M. René Desrosiers, maire suppléant**

**Et les conseillers suivants :**

**Raymonde Lévesque  
Rodrigue Roy**

**Gervais Chamberland  
Michel Paris**

**Francis Pelletier**

**REPRÉSENTANT AUX AUDIENCES PUBLIQUES (BAPE)  
PROJET D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
À LA RÉDEMPTION**

**Proposé par Rodrigue Roy**

**Appuyé par Raymonde Lévesque**

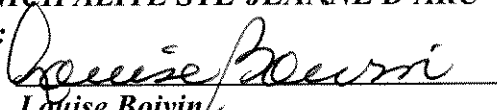
**Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc mandate le maire ou un conseiller, en cas d'absence du maire, pour représenter la municipalité lors de l'audience publique (BAPE) concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption (LET).**

**Copie conforme à l'original**

**Donné à Ste-Jeanne d'Arc, ce 24e jour de septembre 2007  
Résolution no: 2007-09-99**

**MUNICIPALITÉ STE-JEANNE D'ARC**

**PAR:**



**Louise Boivin**

**Directrice générale et secr. trésorière**

**EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-JEANNE D'ARC**

**À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc**

**Tenue le 3 mai 2007 et à laquelle étaient présents :  
M. Maurice Chrétien, maire**

**Et les conseillers suivants :**

<b>René Desrosiers</b>	<b>Gervais Chamberland</b>	<b>Raymonde Lévesque</b>
<b>Rodrigue Roy</b>	<b>Francis Pelletier</b>	

**SITE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE LA REDEMPTION**

**CONSIDÉRANT** la volonté des promoteurs de rendre à terme le projet d'un site d'enfouissement technique à La Rédemption;

**CONSIDÉRANT QUE** les transporteurs de matières résiduelles devront emprunter la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption;

**CONSIDÉRANT** le nombre élevé de véhicules qui devront être utilisés pour transporter les matières résiduelles des deux MRC, Mitis et Matapédia, et qui traverseront la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc;

**CONSIDÉRANT QUE** les dits véhicules devront circuler dans la zone urbaine où sont situés les services tels que l'école primaire, la caisse populaire, le bureau municipal, le bureau de poste, l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons déjà beaucoup de circulation de véhicules lourds empruntant cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** nous constatons souvent des problèmes de dépassement de la vitesse permise de la part des véhicules lourds;

**CONSIDÉRANT** le danger qui serait accru avec l'ajout de ces transporteurs circulant dans la zone urbaine de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents de Ste-Jeanne d'Arc ont droit à la sécurité et à la tranquillité dans leur village;

**CONSIDÉRANT QUE** la route Massé n'est pas appropriée pour un transport de cette envergure;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu une résolution de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc contre le tracé envisagé, soit la route Massé, pour le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** le désaccord des citoyens concernés avec pétition à l'appui contre le trajet de la route Massé pour le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a demandé aux promoteurs du projet du LET de changer ou modifier le trajet pour le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la municipalité aux promoteurs d'un autre tracé de route pour le transport des matières résiduelles, soit par la route des Paradis;

**CONSIDÉRANT** l'ignorance de notre proposition d'un autre tracé suggéré à la suite d'une réunion avec les promoteurs et le conseil municipal de Ste-Jeanne d'Arc qui s'est tenu le 6 décembre 2006 à Ste-Jeanne d'Arc;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation de la rivière Mitis à des fins d'activités de canotage, de baignade, de pêche sportive au saumon;

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière Mitis passe sur notre territoire et qu'elle fait partie de notre patrimoine;

**CONSIDÉRANT** le danger réel de pollution de la rivière Mitis suite au déversement des eaux de lixiviation traitées provenant du site d'enfouissement de La Rédemption dans la dite rivière;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Raymonde Lévesque appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc s'oppose fermement au projet du site d'enfouissement technique de La Rédemption, projet qui menace la sécurité, la santé et la tranquillité de nos citoyens ainsi que de polluer notre rivière Mitis.

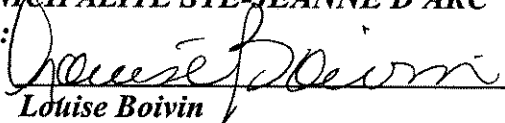
**QUE** cette résolution soit envoyée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (BAPE), à la municipalité de La Rédemption, à la MRC de la Mitis et à Mme Danielle Doyer, députée.

*Copie conforme à l'original*

*Donné à Ste-Jeanne d'Arc, ce 4e jour de mai 2007  
Résolution no: 2007-05-51*

**MUNICIPALITÉ STE-JEANNE D'ARC**

**PAR:**



*Louise Boivin*

*Directrice générale et secr. trésorière*

# MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

## PETITION

### CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

#### SIGNATURES D'APPUI

NOMS	ADRESSES
Stéphanie Gagnon	
Lionel Gagnon	
Lucille Heppel	
Walter Hill	
Yves-Luc Heuguel	
Michel Lacroix	
Simone Rodrigue	
Catherine Heudon	
Carole Fortin	
Roxi Ouellet	
M. M. G. Girard Pouliot	
Dany Pigeon	
Sonia Langlais	
Thierry Deschênes	
Diane Lapage	
Leandro Ouellet	
Dany Lapage	
André Gauthier	
Christine Simon	

# MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

## PETITION

### CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

#### SIGNATURES D'APPUI

NOMS	ADRESSES
Maxime Beaulieu	
J. Rodrigue Roy	
Bernadette A. Madore	
Bernadette Magnon	
Genevieve Roy	
Maurice Michaud	
Stéphane Dubé	
Stephane Lalonde	
Alfred Hénault	
Stephane Beaulieu	
Joel Dubé	
Viviane Dubé	
Maria Hénault	
Léonette Gagnon	
Nathalie Labelle	Nathalie Labelle
Stéphane Deschênes	
Daniel Ouellet	
Rosita Bosségnier	
Robert Lalonde	



# MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

## PETITION

### CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

#### SIGNATURES D'APPUI

NOMS
Marc Dufour
Denis Lamblot
Jean-François Duro
Kathy Leduc
Mario Desrosiers
Brigitte Soucy
Lise Dube
Roland Dufour
Stéphane Duro
Cathy Leduc
Jean-Luc Leduc
Jean-François Duro
Jean-François Duro
Jean-François Duro
Jean-François Duro
Jean-François Duro
Jean-François Duro
Nancy Beaulieu
Nancy Beaulieu
Nancy Beaulieu

# MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

## PETITION

### CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

#### SIGNATURES D'APPUI

NOMS	ADRESSES
<i>Genevieve Dufour</i>	
<i>Patricia Pelletier</i>	
<i>Cervais Dubé</i>	
<i>Diane Pelletier</i>	
<i>Jeanne Dumas</i>	
<i>P. D. Dumas</i>	
<i>Monique Ouellet</i>	
<i>P. D. Dumas</i>	
<i>Laurette Ouellet</i>	
<i>M. G. G. G.</i>	
<i>Stéphane Gauthier</i>	
<i>Mathieu Dubé</i>	
<i>Marie Perre</i>	

# MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

## PETITION

### CONCERNANT LE SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Une étude est présentement réalisée afin d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité de La Rédemption afin de desservir les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Il est prévu que les transporteurs de matières résiduelles des deux MRC emprunteront la route Massé à Ste-Jeanne d'Arc pour se rendre de la route 132 jusqu'à la municipalité de La Rédemption.

Il en découlera une circulation de véhicules lourds très élevée dans notre municipalité qui diminuera la sécurité et la tranquillité à l'intérieur de notre village.

La municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande aux autorités pertinentes d'établir un autre trajet pour se rendre au lieu d'enfouissement technique, trajet qui contournerait la zone urbaine de Ste-Jeanne d'Arc.

#### SIGNATURES D'APPUI

NOMS
Marc André Rouleau
STÉPHANE BOUCHÉ & Michel Bouché
Raymonde Lévesque
Serge Farette
Jakonne Dube
Sylvain Bergeron
Carol Laporte
Michelle Clavish
André Dube
Hélène Hébert
Valérie Bouché
Robert Michaud
Maurine Madame
Amie Lavoie
Robert Dube
Robert Dube
Robert Dube
Robert Dube
Robert Dube
Robert Dube